LA MINERVE.

ERIC BOLLETT, MAGASIN, 46 CHARTRES, NO. 46 RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS.

ABONNEMENT.

Journal paraissant par an, pour la totalité, payable d'avance pour l'année : des passages pour la fonte demandés pour la campagne et publiés trois fois par de même, payables d'avance pour toute l'année. Le public abonné se rendra gratuitement après la mi-décembre à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement de moins de trois mois. Aucun abonnement de moins de trois mois avantageuses comptées arrêtées se soient arrêtées. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, sans quoi leur abonnement avantage lettre donnera abonnement se continuera. Annonces : Une pinatre par carré de chaque insertion, et un demi-pinatre par chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être avis pour comme une nouvelle annonce. Un carré est de DIX lignes ou moins.

Annonces pour l'année : un carré, $60 ; un demi-carré, $30 ; et pour chaque insertion subséquente, $1 ; un carré, $40 ; un demi-carré, $20 ; et pour chaque insertion subséquente, $1. Les annonces judiciaires, $10 ; les affiches pour ventes, $10 ; les annonces de marchandises à vapeur, ou les marchandises de commerce, $10 ; les annonces de commerce, $10 ; les annonces de passage, $10 ; les annonces de voyage, $10 ; les annonces de fret, $10 ; les annonces de vente, $10 ; les annonces de location, $10 ; les annonces de vente, $10 ; les annonces de vente, $10 ; les annonces de vente